



**Le Conseil d'Etat**

2537-2024

Département fédéral de l'environnement,  
des transports, de l'énergie et de la  
communication (DETEC)  
Monsieur Albert Rösti  
Conseiller fédéral  
Palais fédéral Nord  
3003 Berne

**Concerne : révision de la loi sur l'approvisionnement en électricité (exigences imposées aux entreprises d'importance systémique)**

Monsieur le Conseiller fédéral,

En date du 8 mars 2024, vous avez invité notre canton à prendre position sur le dossier mentionné en concerne et nous vous remercions de cette possibilité.

Notre Conseil a pris connaissance de ce projet qui s'inscrit dans le paquet de lois appelé à remplacer le "bouclier de protection" pour les entreprises d'approvisionnement en électricité (EAE) d'importance systémique du secteur de l'électricité à partir de 2027.

Nous comprenons la volonté du Conseil fédéral de mettre en place un régime de gouvernance d'entreprise et de gestion des risques destiné aux EAE d'importance systémique visant notamment à réduire les risques en matière de liquidité ou de surendettement.

A l'instar de la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (EnDK), notre gouvernement recommande toutefois de prendre en considération des critères de sélection supplémentaires pour mieux identifier le périmètre de ces EAE d'importance systémique (par exemple les volumes de livraison et de négoce; art. 9a).

Concernant les prescriptions relatives à la disposition de fonds propres et de liquidités adéquates (art. 9a<sup>quater</sup>), notre Conseil rejoint l'analyse de l'EnDK selon laquelle les dispositions proposées ne sont pas suffisamment paramétrées pour répondre aux spécificités du marché de l'énergie, qui ne peut pas être comparé sans autre au marché financier.

Il convient notamment de veiller à ce que ces nouvelles exigences, sans comparaison sur le plan européen, ne viennent réduire la capacité des entreprises suisses à entreprendre les investissements nécessaires dans la production renouvelable. Nous recommandons dès lors de suivre les requêtes de l'EnDK en la matière.

En vous remerciant de nous avoir consultés sur cette modification de loi, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Conseiller fédéral, l'assurance de notre haute considération.

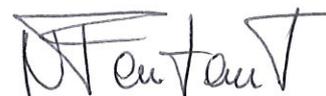
AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :



Michèle Righetti-El Zayadi

La présidente :



Nathalie Fontanet